Augmentation du capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group 2026

Colruyt Group
Société anonyme

Siège de la société :
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

Ci-après la « société »

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2026

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.
La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

CONTENU

I. Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes 5
1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information 5
1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels 5
1.2. Personne de contact concernant cette information 5

II. Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet 6

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée 6

2.0.0. Autorisations et résolutions
Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire
à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires 6
2.0.1. Droits attachés aux actions 7
2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur 7
2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes 7
2.0.4. Cessibilité des actions 8
2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits 8
2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels 8
2.0.7. Service financier 8
2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents 9

2.1. Renseignements concernant l'émission publique 9

2.1.0. Droit de préférence 9
2.1.1. Prix d'émission 9
2.1.2. Période de souscription 9
2.1.3. Délivrance des actions 9
2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission 10
2.1.5. Affectation du produit de l'émission 10

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels 10

2.2.0. Description des actions 10
2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels 11
2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels 11

III. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital 12

3.0. Capital 12
3.1. Actionnaires 13
3.2. Composition de Colruyt Group 14

IV. Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les

résultats de l'émetteur 18

4.0. Comptes annuels consolidés de Colruyt Group 18
4.1. Résultat - dividende par action (participante) 20
4.2. État consolidé des flux de trésorerie 21

V. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur 22

5.0. Évolutions récentes et perspectives 22
5.1. Données boursières récentes (cours de clôture) 26
5.2. Rapport annuel 26

Annexes 28
Lettre aux membres du personnel
Modalités
Bulletin de souscription
Procuration

CHAPITRE I :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Colruyt Group certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration.

Kriya One BV
Ayant comme représentant permanent
Jef Colruyt
Administrateur - Président

Korys Business Services III NV
Ayant comme représentant permanent
Wim Colruyt
Administrateur

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Colruyt Group relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL
Représentée indirectement par Madame Eef Naessens
Kouterveldstraat 7B bus 1
1831 Machelen

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

CHAPITRE II :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Colruyt Group et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peuvent être consultés sur le site web de la société : www.colruytgroup.com (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2026 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la qurantième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2025. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 93.544 actions, représentant un montant total de EUR 2,9 millions.

La souscription aux nouvelles actions est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit qui, au 21 octobre 2026 (date d'ouverture de la souscription), sont employés par l'une des sociétés appartenant à Colruyt Group depuis au moins six mois, qui relèvent déjà de la gestion centrale du service du personnel People&Organisation (P&O) et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le travailleur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel y ayant droit peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,83 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2026 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2026, après application d'une décote de 14,25% (avec un maximum de 20%).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2026 a fixé le prix d'émission à EUR 32,25 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 32,25 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur

Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas. Il est dès lors demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuels de la SA Colruyt Group à partir de l'année comptable en cours 2026-2027 (qui débute au 1er avril 2026). Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Colruyt Group se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de EUR **820,00** (année de revenus 2026, exercice d'imposition 2027). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier sur les dividendes de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de **EUR 833,00** de dividende brut perçu (année de revenus 2026, exercice d'imposition 2027). Un maximum de EUR 249,90 de

précompte mobilier retenu (EUR 833 x 30 %) peut donc être récupéré par le biais de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Taxe sur les plus-values lors de la vente des actions

Depuis le 1er janvier 2026, les plus-values réalisées par un résident belge, en dehors de l'exercice d'une activité professionnelle et dans le cadre de la gestion normale de son patrimoine privé, lors de la vente d'actions sont en principe soumises à une taxe sur les plus-values au taux de 10 %. Pour les actions souscrites dans le cadre de la présente augmentation de capital en faveur des membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit, la plus-value imposable est en principe déterminée, lors d'une vente ultérieure, comme la différence positive entre le prix de souscription et le prix de vente, avant frais et impôts. Chaque contribuable a au moins droit à une exonération annuelle sur une première tranche de **EUR 10.000,00** des plus-values réalisées conjointement. Cette exonération doit être récupérée par le biais de la déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques.

La présente explication est de nature générale et ne tient pas compte de votre situation fiscale personnelle. Chaque souscripteur est réputé s'informer lui-même du traitement fiscal qui lui est applicable et, si nécessaire, solliciter un avis fiscal professionnel.

2.0.5. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent *volontairement* la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là. Dans ce cadre, le soumissionnaire doit respecter la réglementation en vigueur en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché) en tant qu'employé d'une entité cotée en bourse, et assumer les risques liés au non-respect de ladite législation (pour plus d'informations à ce sujet, voir doc1.323.155).

2.0.6. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits sociaux et patrimoniaux attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à compter de l'exercice 2026-2027 en cours (qui débute au 1er avril 2026).

2.0.7. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.8. Service financier

Euroclear Belgium et BNP Paribas Fortis se chargent du service financier.

2.0.9. Droit applicable et tribunal compétent

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive de la juridiction néerlandophone du tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de Colruyt Group y ayant droit. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 37,61.
- Décote maximale de 20 % : EUR 7,52.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 32,25 (après application d'une décote de 14,25% ou EUR 5,36).
- Pair comptable de l'action : EUR 3,21.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 29,04.

- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur, par virement du montant correspondant sur le compte bloqué ouvert au nom de Colruyt Group SA.

2.1.2. Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 21 octobre 2026 au 21 novembre 2026.
La direction financière de la SA Colruyt Group, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Colruyt Group.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Colruyt Group.
Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Colruyt Group en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 8.000 et seront intégralement supportées par la SA Colruyt Group. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 32,25 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes et du prix de souscription, le produit net attendu de l'émission peut être estimé entre EUR 2,5 millions et EUR 8 millions ; ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Colruyt Group et des filiales sous-jacentes.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Colruyt Group, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 21/10/2026 au 20/11/2026.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2025 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2026 a fixé le prix de souscription à EUR 32,25 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal. L'admission à la cote sera demandée.
Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions existantes de la SA Colruyt Group sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à 120.591.402 actions ordinaires Colruyt.

CHAPITRE III :
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source : rapport annuel SA Colruyt Group 2025-2026)

3.0. Capital

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent 24/25	384,69	124.497.858
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	2,85	+93.544
- Destruction d'actions propres	0	-4.000.000
- Au terme de l'exercice 25/26	**387,54**	**120.591.402**
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	387,54	120.591.402
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		95.299.725
Dématérialisées		25.291.677
B. Actions propres détenues par (situation au 09/10/2026)		
- la société elle-même		2.143.365
C. Capital autorisé non souscrit	378,99	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

La structure de l'actionnariat de la SA Colruyt Group, sur la base de la dernière actualisation faisant suite à l'accord de concert (cf. article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition) :

Parties concernées	Situation au 27/08/2026
Korys SA	82.817.325
Korys Investments SA	1.128.833
Korys Management Investments SRL	306.687
Colruyt Group SA	1.976.984
CGMI SRL	212.673
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	144.255
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.039.859

Dénominateur : 120.591.402 (situation 27/08/2026)

La SA Colruyt Group est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Le nombre d'actions de concert s'élève à 94.689.616, soit 78,52% du nombre total d'actions.

3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel Colruyt Group SA 2025/2026 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

Colruyt Group SA, établie à Hal, Belgique

Filiales

AB Restauration S.A.	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
Agripartners S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Ahara S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
Antwerp Fashion Outlet S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0552 682 838	100%
Apotheek Beaujean Centrum SRL	Ninoofsesteenweg 30	1500 Hal, Belgique	0417 394 958	100%
Apotheek Noorderlaan S.A.	Noorderlaan 104, boîte H	2030 Anvers, Belgique	0894 785 309	100%
Banden Deproost S.A.	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bavingsveld S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bellacoola S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 532 804	100%
Bike Republic S.A.	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0823 778 933	100%
Bio-Planet Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B262737	100%
Bio-Planet S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Bottles S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 282	100%
Buurtwinkels OKay S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Cavrilo S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0458 979 551	100%
Cedox S.A.	Menenstraat 268	8560 Wevelgem, Belgique	0434 445 182	100%
CGMI SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
Chanteloup SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	893 918 532	100%
Codevco II RDC SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01809	100%
Codevco X S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
Codevco XVI S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 768	100%
Codevco XVII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 480	100%
Codevco XVIII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 060 163	100%
Codevco XXII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1031 283 709	100%
Codevco XXIII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1031 286 974	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colruyt Afrique SAS	Sacre Coeur III VDN, Villa numéro 10684, Boîte Postal 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Food Retail S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Colruyt Gestion S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group India Private Limited	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) HITEC City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg S.A.	Z.I. Um Woeller 6	4410 Sanem, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
CoMarkt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 570	100%

Cycles IMP SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0444 947 017	100%
Daltix S.A.	Ottergemsesteenweg-Zuid 808, boîte B160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	100%
Daltix Unipessoal LDA	Avenida Antonio Augusto Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	100%
Darzana S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 795	100%
Davytrans S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
De Prins Retail SRL	Mechelsesteenweg 207	1933 Zaventem, Belgique	0400 638 803	100%
Delidis S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0404 172 472	100%
Delitraiteur S.A.	Chaussée de Namur 59	1400 Nivelles, Belgique	0440 017 239	100%
Disfrais S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0444 180 006	100%
Do Invest Lux S.A.	Rue de Beggen 233-241	1221 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B181441	100%
Do Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 092 663	100%
Echo Bay S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 710 489	100%
E-Logistics S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
EW 738/740 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0505 738 994	100%
Fashion For Stars SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0822 734 402	100%
Fashion Store S.A.[1]	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0438 233 132	100%
Faye S.A.[1]	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0729 785 438	100%
Finco France SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fleetco S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Florin'Store SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0835 080 918	100%
Foodprepper SRL	Dok-Noord 6	9000 Gand, Belgique	0762 954 290	100%
FS France Marmoutier SASU[1]	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 818 892	100%
FS France Schweighouse SASU[1]	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 838 700	100%
FS France Soissons SASU[1]	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 833 123	100%
Gerli Erasmus S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0700 575 174	100%
Hansamukh Software Solutions Private LTD[1]	Western Dallas Sy. No. 83/1 Raidurg Village, 4th floor, Serilingampally Mandal	Hyderabad, Telangana State, India - 500032	U72900TG2018PTC122374	100%
Harrar S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0848 568 965	100%
Het Zilverleen SRL	Izenbergestraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Holding De Prins SRL	Winkelveldstraat 43A	1850 Grimbergen, Belgique	0643 948 950	100%
Immo Colruyt France SASU	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immo Roelandt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 078 148	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Intake SRL	Ankerrui 9	2000 Anvers, Belgique	0767 722 633	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Jims Expansion S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0545 977 663	100%
Jims S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 644 035	100%
Kazo SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 343 473	100%
KS Multimarques SAS[1]	Avenue Marguerite Puhl Demange	54150 Val-de-Briey, France	888 024 056	100%
Locré S.A.	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Megapara SAS	Avenue Franklin Roosevelt 8	59600 Maubeuge, France	880 595 731	100%
Monashee SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0836 421 892	100%
Mycor S.A.[1]	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 189	100%
Myreas SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0733 909 522	85%
Nationale4 S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 533 297	100%
Newpharma Group S.A.	Rue du Charbonnage 10, bus B2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	100%

Newpharma S.A.	Rue Basse-Wez 315/317	4020 Liège, Belgique	0838 666 156	100%
Nirmana Immo S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1031 286 776	100%
Nirmana S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1031 283 511	100%
Nirmana Real Estate S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 082 405	100%
Northlandt S.A.	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, Belgique	0459 739 517	100%
N'Situ Pelende SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01787	100%
Okay City S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Pegotrans SRL	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0861 967 437	100%
Point Carré Belgium SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0823 409 244	100%
Pointfosses SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0552 923 556	100%
Puur S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Quarry Bay S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0578 904 710	100%
Retail Partners Colruyt Group S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Rivan S.A.	Edingensesteenweg 249	1500 Hal, Belgique	0476 261 783	100%
Roelandt S.A.	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0412 127 858	100%
Samhati S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Savanne S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0887 174 272	100%
Savermo S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0503 777 616	100%
Smart Innovation S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
Smartmat S.A.	Dok-Noord 6	9000 Gand, Belgique	0841 142 626	100%
Smartvalue Development SRL	Strada Rahovei 11	400212 Judet Cluj, Roumanie	43506711	100%
Smartvalue Distribution SRL	Rue du Charbonnage 10, bus B2	4020 Liège, Belgique	1004 124 303	100%
Smartvalue Services SRL	Str. Ion Vidu 2, Ap. SAD 1	300225 Timisoara, Roumanie	34850154	100%
SmartWithFood S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Société Agricole de Meester SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 662 290	100%
Solisaco SRL[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0676 889 061	100%
Solomeo S.A.[1]	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 656 991	100%
Solucious S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Somnium S.A.[1]	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 090	100%
Sukhino S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
Supermarkt De Belie SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0433 756 581	100%
Symeta Hybrid S.A.	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
Terdeco SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 018 027	100%
The Fashion Society S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
Usimex-Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 180 923	100%
Valfrais S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0418 935 773	100%
Versatelier S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 669	100%
Villers DIS SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	432 221 349	100%
VinoCol S.A.	Rue Delfosse 6A	7911 Frasnes-Lez-Buissenal, Belgique	0760 300 252	100%
Visieble SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 008 610	100%
Vleba S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0434 620 475	100%
Vlevico S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis S.A.	Rue Du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Witeb 1 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb 3 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%

Witeb 6 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1023 127 195	100%
Witeb 7 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1028 548 507	100%
Witeb 8 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1028 547 616	100%
Witeb 9 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1028 549 891	100%
Witeb 10 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1028 549 495	100%
Witeb 11 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1033 708 808	100%
Witeb 12 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1033 708 313	100%
Witeb 13 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1033 708 214	100%
Witeb 14 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1033 707 818	100%
Witeb 15 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1036 138 756	100%
Witeb 16 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1036 138 855	100%
Witeb 17 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1036 139 053	100%
WV1 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 973 149	100%
WV3 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
Z+H2B S.A.	Statiestraat 133-139	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0792 393 097	100%
Z+PHARMA S.A.	Statiestraat 131	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0453 060 967	100%
ZEB Luxembourg S.A.[1]	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B157583	100%
Zebulah S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0818 345 349	100%
Zeeboerderij Westdiep S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	100%
Zimpo S.A.[1]	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0685 500 978	100%

(1) Pour ces sociétés, les résultats sont comptabilisés du 1er février 2025 au 31 janvier 2026.

34.3 Coentreprises

Aera Payment & Identification AS[1][2]	Askekroken 11	0277 Oslo, Norvège	917351538	21,55%
Apopharma S.A.	Rue de l'Arc-en-Ciel 14	1030 Bussigny, Suisse	CHE-381 251 553	65,00%
Bon Group S.A.[1][2]	Arianelaan 25	1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique	0736 373 223	55,66%
De Leiding SRL[1]	Ambachtsweg 36	9820 Merelbeke-Melle, Belgique	0694 734 685	99,50%
Olda S.A.[1]	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	1018 711 618	50,00%
Superellipse SRL[1]	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,80%
Vasco International Trading BV[1]	Barbara Strozzilaan 310	1083 HN Amsterdam, Pays-Bas	96026545	33,33%
WREB Redevelopment SRL[1][2]	Kouter 3	9790 Wortegem-Petegem, Belgique	1019 046 960	33,33%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.
(2) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

34.4 Entreprises associées

AgeCore S.A.[1]	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	20,00%
DreamLand S.A.[1]	Jozef Huysmanslaan 59	1651 Beersel, Belgique	0448 746 645	25,00%
Nomet SRL[1]	Vlasgaardstraat 52	9000 Gand, Belgique	0795 340 612	49,00%
Scallog SAS[2]	Rue du Port 15	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,76%
The Seaweed Company BV[1][3]	Polarisavenue 130, unit 0.3	2132 JX Hoofddorp, Pays-Bas	72339225	84,05%
Virya Energy S.A.[1][3]	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	30,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.
(2) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.
(3) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

CHAPITRE IV :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions EUR)	Note	31.03.26	31.03.25
Goodwill	9.	557,9	449,2
Immobilisations incorporelles	10.	417,1	423,0
Immobilisations corporelles	11.	3.010,6	3.123,4
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	278,0	269,0
Actifs financiers	14.	21,0	27,3
Actifs d'impôt différé	17.	54,7	13,0
Autres créances	19.	47,7	43,0
Total des actifs non courants		4.386,9	4.347,9
Stocks	18.	731,8	776,0
Créances commerciales	19.	542,6	539,8
Actifs d'impôt exigible		20,4	16,5
Autres créances	19.	87,7	92,4
Actifs financiers	14.	107,7	65,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	586,2	626,8
Actifs des activités non poursuivies	16.	28,5	-
Total des actifs courants		2.104,8	2.116,8
TOTAL DES ACTIFS		6.491,7	6.464,7
Capital		387,6	384,7
Réserves et résultats reportés		2.873,0	2.787,6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		3.260,6	3.172,3
Participations ne donnant pas le contrôle		0,2	(0,4)
Total des capitaux propres	21.	3.260,8	3.171,9
Provisions	23.	10,7	10,2
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	64,5	71,7
Passifs d'impôt différé	17.	81,5	96,3
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	659,5	755,6
Total des passifs non courants		816,2	933,8
Provisions	23.	61,2	0,7
Passifs productifs d'intérêts	25.	201,1	206,9
Dettes commerciales	26.	1.367,1	1.385,7
Passifs d'impôt exigible		19,3	29,8
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	760,9	735,8
Passifs liés à des activités non poursuivies	16.	5,2	-
Total des passifs courants		2.414,8	2.359,0
Total des passifs		3.230,9	3.292,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		6.491,7	6.464,7

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR)	Note	2025/26	2024/25[1]
Chiffre d'affaires	3.	10.568,2	10.248,2
Coût des marchandises vendues	3.	(7.346,4)	(7.125,4)
Marge brute	**3.**	**3.221,9**	**3.122,8**
Autres produits d'exploitation	4.	192,7	162,2
Services et biens divers	5.	(751,1)	(715,9)
Avantages du personnel	6.	(1.753,2)	(1.682,9)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(414,2)	(385,5)
Autres charges d'exploitation	4.	(31,1)	(31,5)
Résultat d'exploitation (EBIT)		**464,9**	**469,2**
Produits financiers	7.	14,1	37,1
Charges financières	7.	(33,5)	(36,3)
Résultat financier net	**7.**	**(19,4)**	**0,8**
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(4,7)	0,2
Résultat avant impôts		**440,8**	**470,2**
Impôts sur le résultat	8.	(104,1)	(118,5)
Résultat de l'exercice des activités poursuivies		**336,7**	**351,7**
Résultat de l'exercice des activités non poursuivies	16.	(33,0)	(14,8)
Résultat de l'exercice		**303,7**	**337,0**
Attribuable à :			
Participations ne donnant pas le contrôle		0,2	(0,3)
Actionnaires de la société mère		303,5	337,3
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités poursuivies	22.	2,80	2,85
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités non poursuivies	22.	(0,28)	(0,12)
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	2,53	2,73

(1) Tel qu'adapté en raison des activités non poursuivies. Voir la note 16 pour obtenir de plus amples informations sur l'adaptation des informations comparatives.

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel **SA Colruyt Group** 2025-2026)

	Exercice 2025/2026	Exercice 2024/2025	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Nombre d'actions émises	120.591.402	124.497.858	134.077.688	133.839.188	136.154.960
Nombre d'actions participantes	119.112.913	120.910.372	127.389.708	128.993.335	134.333.960
COLRUYT GROUP SA - (BGAAP) (1)					
Résultat d'exploitation	29,7	0,748	161,49	174,19	236,75
Résultat avant impôts	115,2	2.146,19	1.815,49	233,44	486,92
Bénéfice net (*en EUR millions)*	103,8	2.146,49	1.810,57	226,58	467,63
Bénéfice net/action *(en EUR*)	0,86	17,24	13,5	1,69	3,43
COLRUYT GROUP - (IFRS) (2)					
Résultat d'exploitation (EBIT)	465,0	446,0	279,0	375,20	523,50
Résultat avant impôts/action	3,66	3,59	2,01	2,85	3,82
Bénéfice net, part du groupe (*en EUR millions)*	304,0	334,0	201,0	287,30	415,30
Bénéfice net/action *(en EUR*)	2,53	2,71	1,57	2,16	3,06
Dividende brut/action *(en EUR*)	1,38	1,38	0,80	1,10	1,47

	2025/2026 IFRS	2024/2025 IFRS	2022/2023 IFRS	2021/2022 IFRS	2020/2021 IFRS
Nombre d'actions					
Nombre d'actions émises	120.591.402	124.497.858	134.077.688	133.839.188	136.154.960
Actions détenues par la société (3)	1.478.489	3.587.486	6.687.980	4.845.853	1.821.153
Actions détenues par les filiales (ne donnant pas droit à un dividende)	0	0	0	0	0
Solde	119.112.913	120.910.372	127.389.708	128.993.335	134.333.807
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (4)	120.065.015	123.489.687	127.967.641	132.677.085	135.503.424

(1) Chiffres BGAAP en EUR Mio incluant les éléments uniques.
(2) Chiffres IFRS en EUR Mio hors éléments uniques.
(3) Situation au 12/6.
(4) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales (sans droit de dividende).

4.2. État consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR)	Note	2025/26	2024/25
Résultat avant impôts		**345,3**	**447,1**
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		481,5	412,1
Produits financiers et charges financières	7.	19,6	(0,5)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	4,7	(0,2)
Moins-values/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	4.	(83,2)	(7,2)
Décote sur l'augmentation de capital réservée au personnel		0,5	0,8
Autres		0,4	(4,0)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		**768,9**	**848,1**
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		15,8	55,1
Diminution/(augmentation) des stocks		36,7	(18,3)
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		(15,2)	(27,2)
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		58,1	(3,8)
Dividendes perçus	7.	0,3	1,0
Impôts payés sur le résultat		(119,8)	(116,3)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**744,7**	**738,6**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2., 10., 11.	(472,0)	(478,7)
Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis)	15.	(68,3)	(47,7)
Désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés)	16.	231,1	5,9
Augmentation de la participation dans le capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(56,9)	(15,7)
Remboursements de capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	-	0,3
Acquisitions d'actifs financiers	14.	(64,1)	(17,5)
Cessions d'actifs financiers	14.	44,2	185,0
(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(11,0)	(3,4)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		36,0	14,7
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**(360,9)**	**(357,0)**
Produits de l'émission d'actions	21.	2,9	5,7
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle		0,2	-
Rachat d'actions propres		(60,7)	(176,0)
Nouveaux emprunts	25.	18,2	25,5
Remboursement d'emprunts	25.	(123,4)	(139,3)
Intérêts payés		(20,6)	(21,6)
Intérêts perçus		11,4	22,8
Remboursement des dettes de contrats de location	25.	(86,3)	(76,4)
Dividendes payés	21.	(165,6)	(171,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**(424,0)**	**(530,4)**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**(40,1)**	**(148,8)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril		626,7	775,5
Effet des variations des taux de change		(0,4)	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS	20., 16.	**586,3**	**626,7**

Le « Résultat avant impôts » comprend les activités non poursuivies. Il s'agit de la somme du résultat de l'exercice avant impôts pour les activités poursuivies (EUR 440,8 millions) et du résultat de l'exercice avant impôts pour les activités non poursuivies (EUR -95,5 millions).
Le poste « Moins-values/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières » se compose principalement de la plus-value réalisée sur la vente des activités de détail intégrées en France, voir la note 16.3. *Activités non poursuivies* pour plus d'informations.
Le poste « Autres » comprend les pertes de valeur et la reprise de pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances.
Le poste « Regroupements d'entreprises » comprend principalement le regroupement de la S.A. Smartmat (voir la note 15. *Regroupements d'entreprises*).
Le poste « Désinvestissements d'entreprises » comprend la vente des activités de détail intégrées en France, voir la note 16.3 *Activités non poursuivies* pour plus d'informations.
Le poste « Augmentation de la participation dans le capital des entreprises associées et coentreprises » est principalement lié à une augmentation de capital de la S.A Virya Energy Voir la note 12. *Participations dans des entreprises associées.*

CHAPITRE V :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR

5.0. Évolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons aux prévisions dans l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 30 septembre 2026.

Lors de l'Assemblée générale, un dividende brut total de EUR 1,38 par action a été approuvé pour l'exercice 2025/26, à verser à partir du 6 septembre 2026. L'Assemblée générale a approuvé la politique de rémunération modifiée pour une nouvelle période de quatre ans ainsi que le rapport de rémunération pour l'exercice 2025/26. Les renouvellements de mandat d'administrateur suivants ont été approuvés :

- *Kriya One SRL, ayant pour représentant permanent M. Jef Colruyt ;*
- *Korys Business Services III S.A., ayant pour représentant permanent M. Wim Colruyt ;*
- *Korys Management S.A., ayant pour représentante permanente Mme Lisa Colruyt. Elles ont toutes été réélues pour une période de quatre ans.*

Pour un aperçu de tous les résultats des votes, nous référons au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, qui sera bientôt publié sur notre site web.

Au cours de l'Assemblée générale, les résultats annuels et les réalisations de l'exercice 2025/26 ont été résumés, tels qu'ils figurent dans le rapport annuel et le communiqué de presse relatif aux résultats annuels. Le président et la direction du groupe sont revenus sur un exercice financier riche en défis. Ils ont expliqué comment, dans un monde qui évolue à un rythme effréné, le groupe a maintenu le cap, en mettant l'accent sur la croissance durable, l'ancrage local et les besoins des clients.

*Le **président Jef Colruyt** a commencé par remercier les quelque 30.000 collaborateurs pour leur implication au quotidien, ainsi que les 4,5 millions de clients hebdomadaires pour leur confiance.*
*Le président s'est attardé sur les changements profonds qui s'opèrent dans le monde. Les tensions géopolitiques, la transformation numérique et l'intelligence artificielle sont sources d'incertitude, mais offrent également de nouvelles opportunités. Selon le président, la **résilience** reste cruciale dans ce cadre : la volonté de continuer à apprendre, innover et, si nécessaire, faire des choix courageux. Nous séparer de nos collègues de **Colruyt Prix Qualité** en France a été une décision difficile, mais nécessaire pour assurer l'avenir durable du groupe dans son ensemble.*

*Colruyt Group continue à réfléchir et à agir dans une perspective **à long terme**, et à investir dans ses collaborateurs, l'innovation, l'efficacité et la durabilité. Jef Colruyt : « En tant qu'entreprise familiale, nous réfléchissons et agissons en pensant aux futures générations. Et même lorsque les circonstances se compliquent, nous choisissons délibérément de ne pas nous écarter de nos principes fondamentaux. » Le président a également abordé l'impact de la technologie et de l'intelligence artificielle. De nouvelles compétences gagnent en importance et les organisations doivent s'adapter à une réalité qui évolue plus rapidement que jamais. Parallèlement, la contribution humaine reste essentielle. Jef Colruyt : « La technologie peut nous apporter beaucoup, mais au bout du compte, ce sont les individus qui font la différence. En donnant du sens, en choisissant une direction et en bâtissant l'avenir ensemble. »*

*Colruyt entend conserver un **ancrage local fort**, même dans un monde en mutation. Le groupe est un acteur économique majeur en Belgique en tant qu'entreprise, employeur et partenaire de milliers de fournisseurs. Plus de 30.000 collaborateurs créent chaque année ensemble plus de 2,4 milliards d'euros de valeur ajoutée, dont plus de 46%, soit plus de 1,1 milliard d'euros, reviennent à la communauté. Le président a donc **appelé les pouvoirs publics** à utiliser ces moyens de manière réfléchie et à créer les conditions propices à une économie saine, compétitive et tournée vers l'avenir.*

***Michael Hamelryck, CFO,** a ensuite parcouru à nouveau les principaux résultats financiers de l'exercice 2025/26. Malgré une baisse du résultat d'exploitation au premier semestre de l'exercice, le groupe est parvenu à concrétiser son ambition d'un résultat d'exploitation stable sur l'ensemble de l'exercice 2025/26.*

*Ensuite, le **CEO Stefan Goethaert** a expliqué comment Colruyt Group poursuivait la mise en œuvre de sa **stratégie** et opérait des choix clairs quant aux activités dans lesquelles il souhaite continuer à investir. Stefan Goethaert : « Nous maintenons notre cap et misons sur une croissance basée sur les besoins de nos clients ». Le groupe continue ainsi à investir dans l'extension de son réseau de magasins, en mettant particulièrement l'accent sur sa présence en ville. Des heures d'ouverture plus étendues, une offre adaptée et des services en ligne renforcés facilitent davantage la vie de nos clients. En matière de santé, le groupe continue à œuvrer à un écosystème accessible où l'alimentation, l'exercice physique et la prévention se renforcent mutuellement.*

*Stefan Goethaert a par ailleurs souligné que le groupe poursuivait sensiblement ses investissements dans les activités, les infrastructures et l'emploi **au niveau local**. Au cours de l'exercice écoulé, un nouveau site de production du fromage et un nouveau centre de distribution ont notamment été inaugurés. Le groupe collabore en outre avec environ 10.000 fournisseurs belges et 6.000 agriculteurs locaux.*

*L'**innovation** et la technologie ont également fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, tous les magasins Colruyt seront équipés d'un système de caisse intelligent d'ici la fin 2026 et le groupe investit également en coulisses dans l'intelligence artificielle, l'automatisation et la simplification des processus, dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts. Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, le groupe continue de miser, entre autres, sur le transport électrique et à l'hydrogène, la réduction des emballages et la récupération de l'eau.*
*Le CEO s'est également adressé aux **responsables politiques** et a de nouveau plaidé en faveur d'un système équitable dans le secteur du commerce : « Les différences entre les commissions paritaires et la flexibilisation croissante du marché requièrent un cadre cohérent et viable pour les collaborateurs, les entreprises et les clients ».*

***Jo Willemyns, COO Food Retail,** a ensuite présenté les évolutions dans le commerce de détail alimentaire, qui représentait quelque quatre cinquièmes du chiffre d'affaires du groupe. **Colruyt Meilleurs Prix** a connu un exercice financier riche en défis. L'interdiction de la vente de tabac, la multiplication des ouvertures dominicales et la forte pression promotionnelle ont eu un impact sur le chiffre d'affaires et les marges. Colruyt a continué à tenir sa promesse fondamentale : les meilleurs prix, pour chaque produit, à chaque instant. **Okay** a également ressenti un impact, mais a vu la situation s'améliorer dès le début de l'année 2026, lorsque la formule a également ouvert tous ses magasins le dimanche matin. **Bio-Planet** a enregistré une légère croissance et a conservé sa position de leader sur le marché belge spécialisé du bio. Le service de courses en ligne **Collect&Go** et les colis-repas **Foodbag** ont progressé parallèlement au marché du commerce électronique en cours de redressement. Colruyt Group continue à miser sur une collaboration étroite et durable avec les entrepreneurs indépendants et entend poursuivre le développement de son réseau durant les années à venir. En Belgique, **Retail Partners Colruyt Group** approvisionnait, à la fin de l'exercice, quelque 320 magasins indépendants, dont d'anciens sites Comarché, tandis que **Codifrance**, l'activité de commerce de*

*gros en France, a franchi pour la première fois le cap des 800 magasins affiliés. Enfin, les **activités de foodservice** ont continué à œuvrer à leur présence régionale, leurs services et leur intégration, à travers des synergies concrètes en matière d'achat et de logistique.*

***Le CEO Stefan Goethaert** a présenté les activités en matière de **santé et de bien-être. Jims** demeure la deuxième chaîne de clubs de fitness en Belgique et collabore de plus en plus étroitement avec le secteur des soins de santé. La pharmacie en ligne **Newpharma** a renforcé sa position concurrentielle, notamment en Belgique et sur l'important marché en expansion en France. La plateforme de santé en ligne **Yoboo** compte déjà 55 pharmacies indépendantes affiliées et a ouvert sa première pharmacie lifestyle à part entière.*
*Dans le **domaine Non-food**, les chaînes de mode **Zeb**, **The Fashion Store** et **PointCarré**, dont le parc de magasins est resté pratiquement stable, ont affiché des performances supérieures à la moyenne du marché de la mode. **Bike Republic** a enregistré de bons résultats sur un marché du vélo en consolidation et en léger redressement. L'enseigne se concentre sur la poursuite de son expansion en Flandre et sur la valorisation du service comme point de contact le plus fréquent avec la clientèle.*

*Dans le domaine de l'**énergie**, le CEO s'est attardé sur la holding **Virya Energy**, dans laquelle le groupe détient une participation de 30%. L'entreprise exploite une capacité de 800 mégawatts d'énergie éolienne et solaire et entend quintupler cette capacité d'ici 2035. Par ailleurs, Virya Energy appuie l'ambition du groupe de rendre son transport de marchandises totalement exempt d'émission à l'horizon 2030.*

*Lors de l'Assemblée générale, des précisions ont également été apportées sur les **prévisions** pour l'exercice 2026/27.*

<u>Environnement de marché riche en défis</u>

Dans un environnement dynamique et en constante évolution, Colruyt Group est confronté à la fois à des défis et à des opportunités, les défis prenant de plus en plus d'importance à court terme. Le contexte macroéconomique reste marqué par un contexte international mouvementé, la pression sur les finances publiques en Belgique, des défis structurels sur le marché du travail et une croissance économique lente, sans oublier l'impact du changement climatique, qui se fait de plus en plus sentir d'année en année. Colruyt Group suit de près ces évolutions et prend les mesures nécessaires et possibles.

À présent, le marché belge de la distribution connaît une évolution des habitudes de consommation, due notamment à l'extension des ouvertures dominicales, à l'élargissement des heures d'ouverture et à la suppression du jour de repos obligatoire. La dynamique concurrentielle s'en retrouve également bouleversée. De ce fait, la part de marché combinée de Colruyt, Okay et Spar diminue durant le nouvel exercice : au cours des cinq premiers mois de l'exercice en cours, elle s'élevait à 28,3% (contre 28,5% pour l'ensemble de l'exercice 2025/26). L'intensification de la concurrence incite Colruyt Group à positionner ses enseignes de manière encore plus précise et à développer davantage leur caractère distinctif sur le marché. Ainsi, le groupe poursuit sa croissance dans les solutions de détail innovantes, tant dans le Food (Collect&Go, les colis-repas, le canal B2B, etc.) qu'en dehors de celui-ci à travers le domaine Santé & Bien-être.

<u>Prévisions de résultats</u>

Dans cet environnement de marché riche en défis, Colruyt Group est confronté à un décalage entre l'évolution des prix de vente et de la base de coûts. En raison de la faible inflation alimentaire et de l'inflation générale plus élevée, les coûts augmentent plus rapidement que le chiffre d'affaires. Ce sont surtout les coûts énergétiques et logistiques qui augmentent, ainsi que les frais de personnel à la suite des indexations salariales automatiques. Dans ce contexte, et compte tenu de l'incertitude macroéconomique persistante, le

groupe estime qu'il convient d'adopter des prévisions plus prudentes concernant le résultat d'exploitation pour l'exercice en cours.

Colruyt Group prévoit un profil de résultats asymétrique pour l'exercice 2026/27, où le résultat d'exploitation du premier semestre sera supérieur à celui du second, notamment parce que l'impact des facteurs macroéconomiques devrait peser davantage sur les coûts au cours du second semestre. Le groupe estime que le résultat d'exploitation de l'exercice 2026/27 connaîtra une légère baisse par rapport à l'exercice précédent, notre objectif étant de limiter cette baisse au maximum.

La cession de la participation dans GEOxyz aura un effet positif unique sur la ligne « Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence », estimé à environ EUR 30 millions.

Le groupe tient à souligner que parallèlement à la compétitivité sur le marché du détail belge, l'incertitude relative au contexte macroéconomique pourrait influencer davantage les prévisions renseignées.

Orientation stratégique : création de valeur durable

Colruyt Group poursuit résolument son orientation stratégique en tant que distributeur dans l'alimentaire et la santé, en mettant invariablement l'accent sur la création de valeur durable pour toutes les parties prenantes. Notre groupe crée une large valeur ajoutée sociétale et économique en Belgique, qui dépasse le cadre du réseau de magasins. À travers ses centres de distribution, ses activités de soutien et un écosystème de plus de 10.000 fournisseurs belges, le groupe contribue à divers niveaux à l'emploi et à l'ancrage local, et cette valeur ajoutée reste également ancrée en Belgique.

Le groupe continuera de miser avec ambition sur la croissance dans l'ensemble de ses activités — entre autres par l'expansion, l'intégration d'acquisitions antérieures et l'exploitation d'opportunités ciblées —, toujours en phase avec la réalité du marché. Parallèlement, la force d'action commerciale sera encore renforcée grâce à une offre attrayante et distinctive, à des innovations pertinentes et à un fort accent sur le client. L'esprit d'entreprendre, le sens des responsabilités et la capacité à s'adapter rapidement à l'évolution des conditions du marché demeureront essentiels à cet égard. Par ailleurs, Colruyt Group accélérera de manière ciblée ses efforts visant à accroître la productivité globale et à simplifier l'organisation. Les technologies intelligentes et l'intelligence artificielle constitueront un levier important en la matière, tant pour organiser plus efficacement les processus internes que pour renforcer la force d'action commerciale. La détermination, la discipline et l'attention constante portée à l'efficacité et à la maîtrise des coûts resteront essentielles pour obtenir des résultats durables.

Colruyt Meilleurs Prix continuera à jouer son rôle sociétal et à appliquer de manière cohérente sa promesse des meilleurs prix, au service du budget du ménage de ses clients. L'accent mis en permanence sur l'efficacité et la maîtrise des coûts opérationnels est une condition essentielle pour continuer à tenir cette promesse envers les clients et restera donc une priorité absolue pour le groupe.

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2025/2026	Exercice 2024/2025	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Cours minimum	30,32	34,62	20,37	34,16	47,92
Date	12/01/2026	9/1/2025	14/12/2022	08/03/2022	01/07/2020
Cours maximum	42,76	48,00	40,89	52,02	60,00
Date	24/04/2025	4/9/2024	11/04/2022	09/06/2021	12/05/2020
Volume journalier moyen	52.755	85.947	296.105	206.101	193.832

Cours de bourse au 09/10/2026 : EUR 34,18.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse (5 ans) :



Source : www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2025/2026 (du 01/04/2025 au 31/03/2026 inclus) et est disponible sur le site web www.colruytgroup.com. Un exemplaire écrit peut également être demandé à la direction financière.

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel.

ANNEXES :

<<Nom>> << Prénom>>
<<Rue>> <<N°>> <<Boîte>>
<<code postal>> < <Commune>>
<<Pays >>

<<N° de pers.>>

Hal, le 19 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Concerne : **AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.**

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Colruyt Group, selon les modalités suivantes :

- Le prix de souscription est de **32,25 euros** par action. À titre d'information : le cours boursier moyen sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédant l'Assemblée générale extraordinaire du 8/10/2026 s'élevait à 37,61 euros. Une décote ou réduction de 5,36 euros (soit 14,25 %) a été déduite de ce montant.
- Vous pouvez souscrire à **5.000** actions au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 820,00 euros** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2026. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.
Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi, si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
 - après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
 - dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
 - un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).
 - La vente ultérieure des actions est soumise à la législation relative à l'imposition des plus-values sur actions introduite en janvier 2026(voir ci-dessous le paragraphe Régime fiscal des plus-values sur actions*).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2025-2026 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section « Investisseurs »).

***Nouveau régime fiscal en matière de plus-values sur actions :**
Depuis le 1er janvier 2026, les plus-values réalisées par un résident belge en dehors de l'exercice d'une activité professionnelle et dans le cadre de la gestion normale de son patrimoine privé lors de la vente d'actions sont en principe soumises à un impôt sur les plus-values au taux de **10 %.** Pour les actions auxquelles vous souscrivez dans le cadre de cette augmentation de capital, la plus-value imposable est, en principe, déterminée - dans le cadre de leur vente ultérieure - comme étant la différence positive entre le prix de souscription et le prix de vente, avant frais et impôts. Tout contribuable a droit à une exonération annuelle sur la première tranche de 10.000,00 euros de plus-values réalisées. Cette exonération doit être réclamée par le biais de la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Ces explications sont de nature générale et ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle. Chaque souscripteur est supposé se renseigner lui-même sur le traitement fiscal qui lui est applicable et, si nécessaire, solliciter un avis fiscal professionnel.

Pour vous inscrire valablement :

1) Renvoyez les trois formulaires joints (le bulletin de souscription 1 et 2 + la procuration) complétés et signés à la SA Colruyt Group à l'attention de Gestion des Actions- Secrétariat social Colruyt Group- Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, au plus tard pour le 20/11/2026
 Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas de photo) à aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com
2) Versez le montant de votre souscription avant le 20/11/2026 sur le compte bancaire BE29 0020 4178 8564
 Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2026
 Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication : XXXX**

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons **après le 20/11/2026** ne seront plus acceptés !
N'attendez donc pas le dernier jour pour vous y souscrire et/ou payer.
Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 15/12/2026, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur CG Connect > Moi dans l'organisation > Salaire et avantages >Employee Self Service> Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez la Gestion des actions – Secrétariat social : Christophe Parracino (tél45074), Greet Plasman (tél. 92835), Sandrine Vandervelde (tél 90393) ou depuis l'extérieur, appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Colruyt Group



Kris Castelein,
Secrétaire du conseil d'administration

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE

LA SA COLRUYT GROUP (ci-après la Société)

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2026

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur. Après l'expiration de la période de blocage de cinq ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées sur le compte-titres du souscripteur. Dans ce cadre, le souscripteur doit respecter la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporter les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155**)**.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (32,25 €) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2026, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 32,25 € satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir de l'exercice 2026-2027 en cours (à compter du 1er avril 2026).

XXXX
XXXX
XXXX

Numéro de personnel :XXXX
Ci-après : le souscripteur

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE
(tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D'ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 32,25 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2026, représentant un montant total _____ €, **À PAYER AVANT le 20/11/2026 sur le compte** BE29 0020 4178 8564 (**attention : nouveau numéro !**).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.
J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Je déclare qu'après le transfert des actions sur un compte-titres ouvert par moi-même, je respecterai la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporterai les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155

Fait à _____ le _____ 2026

Signature du souscripteur	Signature de la société émettrice ou de son mandataire

SA COLRUYT GROUP
Société anonyme
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles – T.V.A. BE-0400.378.485
(Ci-après dénommée la « Société »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA <u>SOCIÉTÉ ÉMETTRICE</u> OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D'ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e),
N° pers. :
domicilié(e) à :

Ci-nommé : le Souscripteur

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de 32,25 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1er avril 2026, représentant un montant total de _____ €, **À PAYER AVANT LE 20/11/2026 sur le numéro de compte** BE29 0020 4178 8564 **(attention : nouveau numéro !)**.

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société.
J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.
J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.
Je déclare qu'après le transfert des actions sur un compte-titres ouvert par moi-même, je respecterai la réglementation applicable en matière d'abus de marché (y compris le délit d'initié, la divulgation illicite d'informations privilégiées et la manipulation de marché), en tant que collaborateur d'une entreprise cotée en bourse, et supporterai les risques en cas de non-respect de la législation précitée (pour plus d'informations dans ce cadre, voir le doc1.323.155

Fait à _____ le _____ 2026

Signature du souscripteur	Signature de la société émettrice ou de mandataire

À renvoyer avec les bulletins de souscription 1 et 2

PROCURATION POUR LA SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Numéro de personnel :

Le/La soussigné(e),

donne par la présente procuration à :

> Messieurs Kris CASTELEIN , Lowie DEKREM et madame Juna JACQUEMIN qui élisent chacun domicile au siège de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal
>
> Ci-après dénommés, chacun séparément, le « mandataire ».

à qui il/elle confie tous pouvoirs pour le/la représenter, avec pouvoir d'agir séparément et faculté de substitution, lors de la passation de l'acte en vue de l'augmentation de capital de la Société en date du 15 décembre 2026 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

Par conséquent, le mandataire se charge de la mission suivante :

a. souscrire en capital, au nom et pour le compte du soussigné, à ☐ actions, sans mention de valeur nominale, de la Société, jouissance 1er avril 2026, au prix de 32,25 € par titre et selon les modalités exposées dans l'information au personnel à ce sujet.
b. assister à la réunion du Conseil d'administration qui décide de cette augmentation de capital.

À cette fin, passer et signer tous actes et procès-verbaux, élire domicile, désigner quelqu'un à sa place, et de manière générale, faire tout ce qui s'avérera utile ou nécessaire pour l'exécution de cette charge, avec promesse de ratification.

Fait à ----------, le ----------/----------/2026

* Bon pour procuration **(mention manuscrite)** :

Signature : ----------